

<b>Cours</b>	PHM6405W : Le pharmacien prescripteur 2 (1 cr.)
<b>Objectif général</b>	À la fin de ce cours, le pharmacien sera en mesure de prendre en charge un patient consultant à la pharmacie pour les conditions prévues par la Loi 41, plus spécifiquement dans les domaines de : la dermatologie, l'ORLO et l'immunologie.
<b>Contenu</b>	Le cours est constitué de 8 unités d'apprentissage (UA) réparties comme suit : UA1 : Pédiculose UA2 : Dermate atopique UA3 : Érythème fessier UA4 : Acné mineure UA5 : Rhinite allergique UA6 : Conjonctivite allergique UA7 : Aphtes buccaux UA8 : Cessation tabagique
<b>Activités prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoapprentissage en ligne</li> <li>• Forum de discussion pour échanger avec l'enseignant et les pairs</li> <li>• Webconférence</li> </ul>
<b>Matériel didactique</b>	Le matériel d'apprentissage est disponible sur la plateforme de cours en ligne StudiUM.
<b>Encadrement</b>	L'encadrement est assuré par un enseignant.
<b>Évaluations certificatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux écrits</li> <li>• Examen certificatif en milieu contrôlé (divers sites d'examen disponibles)</li> </ul>

Note : Un cours de 1 crédit représente 45 heures de travail pour l'apprenant (incluant les activités et les évaluations) et 15 heures de formation continue admissibles.